


DOSSIER D'ENREGISTREMENT

GEBETEX TRI NORMANDIE



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE TRI DE TEXTILES

PJ7 : DISPENSE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Référence	A2201.023	Réalisé par
Version	1	 1690 rue Aristide Briand - 76650 PETIT COURONNE Tél. : 02 35 68 87 64 - contact@securit-ingenierie.com www.securit-ingenierie.com
Date	Le 03/03/2023	
Rédacteur	Morin Hervé	
Nb de pages	2	

Demande de cas par cas

Récapitulatif

Description du projet

Intitulé du projet **Création d'un établissement de tri de textiles usagés sur la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon**

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

Catégories et caractéristiques du projet

N° de catégorie et de sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b) Installations classées soumises à enregistrement	Le projet est classé sous le régime de l'Enregistrement pour la rubrique 2714.

Caractéristiques générales du projet 1/2

Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition **Le centre de tri textiles GEBETEX TRI NORMANDIE est un projet de construction d'une plateforme de tri de textiles sur un terrain nu dans la zone d'activités des Champs Chouettes sur la commune de Saint Aubin sur Gaillon (27). Le terrain d'assiette du projet aura une surface de 29 736 m². Le bâtiment projeté aura une surface totale de 7893 m² décomposé comme suit : - 1 zone de déchargement d'environ 1200 m² - 2 zones de tri : 3 270 m² - une zone de stockage : 2 626 m² - une zone de presse : 610 m² - un local de charge : 37 m² - un local TGBT : 13,7 m², - une zone de bureaux et locaux sociaux : 360 m² sur 2 étages.**

Objectifs du projet **GEBETEX TRI NORMANDIE exploite actuellement dans des locaux en location au 6 route de Chambray à Vernon (27200) sous la rubrique à 2714-2 à déclaration (D). Dans le cadre du développement de son activité et de sa production (passage de 20 tonnes/jour à 45 tonnes/jour), GEBETEX TRI NORMANDIE a le projet de construction d'une nouvelle usine sur un nouveau site. Ce nouveau site de production entraînera une augmentation de la quantité de textiles stockés et le site passera donc au régime de l'enregistrement ICPE pour la rubrique 2714-1 avec une quantité estimée de stockage de 8127 m³.**

Description sommaire du projet

Dans sa phase de travaux **La phase de réalisation des travaux consistera en plusieurs étapes successives et / ou simultanées : - Terrassement léger des terrains, - Réalisation des extérieurs (plateforme, mise en forme du terrain, voiries...) - Réalisation du gros oeuvre (massifs, quais, poteaux, mur CF et structure) - Édification de la charpente, couverture, bardage - Aménagements intérieurs (salle de charge, bureaux ...) - Finalisation des aires extérieures (espaces verts)**
Planning prévisionnel : 12 mois

Dans sa phase d'exploitation **Les activités du site seront les mêmes que celles exercées actuellement à Vernon : - Accueil des camions ; - Stockage (textiles, chaussures, maroquinerie) ; - Tri manuel des textiles - Mise en balle (presse), - Expédition ; Les camions seront déchargés par un système de bascule. Les textiles déchargés seront acheminés automatiquement sur des tapis vers les tables de tri. Le tri manuel sera réalisé en différentes catégories en fonction des demandes du marché. Une fois triés, les textiles seront pressés en balles de 450 kg et 50 kg environ par 2 types de presses, et expédiés vers les différents clients.**

A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
- permis de construire (PC)

Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesures utilisées

Dimensions du projet

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'assiette en m ²	29 736 m ²
Surface du bâtiment en m ²	7 893 m ²
Volume de textile en m ³ .	8 127 m ³

Caractéristiques générales du projet 2/2

Le projet se situe-t-il :	Oui-Non	Lequel / Laquelle
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	non	Le site n'est pas situé à l'intérieur d'une zone RAMSAR.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	non	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	non	
Dans une zone de répartition des eaux ?	oui	Le projet est dans la ZRE de la nappe de l'Albien (Source Siges Seine Normandie)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	non	
Dans un site inscrit ?	non	

Proximité du projet avec des sites sensibles

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui-Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000	non	Pas de zone concernée dans un rayon de 2 km
D'un site classé ?	non	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes :

Incidences potentielles du projet sur l'environnement et la santé humaine Pour chaque question d'un domaine de l'environnement parmi : Ressources - Milieu naturel - Risques - Nuisances - Emissions - Patrimoine / Cadre de vie / Population), répondez à la question par : Oui-Non , et si oui précisez de quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel.

	Incidences potentielles	Oui-Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel (en phases chantier et exploitation).
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	non	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	non	Le volume d'eaux pluviales collecté est fonction de la pluviométrie locale et des surfaces collectrices (toitures, aires de stationnement, voies de circulation...). Aucune infiltration ne sera réalisée dans le sous-sol du site. Selon le règlement de la ZAC, l'exploitant dimensionnera ses ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle afin que ces derniers limitent leur rejet vers le milieu naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	non	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	non	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	non	Le site correspond aujourd'hui à des terrains agricoles qui ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. Le site n'est pas situé à proximité de zone d'habitat particulier (forêt, bois, mare...)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	non	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées précédemment ?	non	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	oui	Les parcelles concernées sont des terrains agricoles, mais englobés dans une zone d'extension de la ZAC des Champs Chouette en cours d'aménagement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	non	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	non	Il n'y a pas de PPRI qui concerne la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	non	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	non	

Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	oui	Le projet engendrera du trafic poids lourds et automobiles. Toutefois, le site est situé en zone industrielle. L'augmentation du trafic ne sera pas source d'impact notable. Le site est situé à proximité de l'autoroute A13.
	Est-il source de bruit ?	oui	Les sources de bruit seront liées aux chariots élévateurs, automobiles et poids lourds... Une mesure de bruit sera effectuée après la mise en service de l'établissement afin de vérifier qu'il ne provoque pas de bruit dépassant les seuils autorisés. Le projet sera exposé à des sources de bruit comparables du voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	oui	
	Engendre-t-il des odeurs ?	non	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	non	
	Engendre-t-il des vibrations ?	non	Les activités du futur établissement susceptibles de générer des vibrations sont les presses textiles. Toutefois, ces installations sont équipées d'un dispositif limitant la transmission des vibration vers le sol. L'impact sera par conséquent très faible. Les activités voisines ne sont à priori pas génératrices de vibration particulière.
	Est-il concerné par des vibrations ?	non	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	oui	Il n'y aura pas de source d'émission lumineuse particulière (en raison de son intensité ou de sa longueur d'onde). L'éclairage extérieur, sur les façades, sera assuré pour les quais et la lutte contre la malveillance. L'activité sera concentrée en journée. Aucune émission particulière liée aux activités du voisinage ne semble concerner le site étudié.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	non	
	Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	oui
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		non	
Engendre-t-il des effluents?		oui	Les eaux pluviales récoltées seront infiltrées à la parcelle. Le réseau eaux usées (sanitaire, toilettes...) sera raccordé au réseau d'eaux usées de la ZAC. Il n'y aura pas de rejet d'effluent industriel.
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		oui	Les déchets non dangereux seront par exemple : des emballages (cartons, plastiques), des palettes bois usagées, des refus de tri textiles et des ordures ménagères. Les déchets dangereux seront : les boues du séparateur d'hydrocarbure, le matériel informatique et électronique, des cartouches d'encre.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	non	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements), notamment l'usage du sol ?	oui	Le projet est implanté dans la ZAC des Champs Chouette à Saint-Aubin-sur-Gaillon, qui est en cours d'aménagement. Le terrain qui accueillera le projet est dans la zone AUz du PLUi Eure Madrie Seine, qu'il respectera.

Les incidences du projet identifiées dans le tableau ci-dessus sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés? **Oui**

Décrivez lesquelles : **Le projet s'inscrit dans le développement de la ZAC des Champs Chouette de Saint-Aubin-sur-Gaillon, et cette dernière est prévue pour accueillir ce type d'entreprises.**

Les incidences du projet identifiées dans le tableau ci-dessus sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? **Non**

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) : **Intégration paysagère : traitement des façade et plantation d'arbres pour "masquer" le bâtiment Eaux pluviales : bassin de régulation et ... (+)**

Auto-évaluation

Auto-évaluation

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. (le renseignement de ce champ est facultatif) **Les eaux pluviales éventuellement souillées par des hydrocarbures seront traitées par un séparateur hydrocarbures. Elles seront régulées vers le réseau communautaire avec un débit limité. Les eaux domestiques rejoindront le réseau d'eaux usées de la ZAC, qui seront traitées par une station d'épuration. Compte tenu de l'implantation du projet sur une zone d'activité, des faibles enjeux locaux, de la nature de l'activité qui se caractérise par de faibles nuisances et des mesures de réduction des nuisances prévues, il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale**

Informations Nominatives 1/2

Vous êtes :

Personne morale

Dénomination ou raison sociale **GEBETEX TRI NORMANDIE**

Nom de la personne habilitée à représenter la personne morale **BOURGOIS**

Prénom de la personne habilitée à représenter la personne morale **JEAN-MAYEUL**
Qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **cogérant**
SIRET (Exemple : 73282932000074) **81315687400014**
Forme juridique **54-Société à responsabilité limitée (SARL)**
Pays **FRANCE**
Code postal / Localité **27200 VERNON**
Numéro et libellé de voie **6 ROUTE DE CHAMBRAY**
Téléphone **0232512241**
Adresse électronique **gebetex@gebetex.fr**

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom **BOURGEOIS**
Prénom **JEAN-MAYEUL**
Qualité **Cogérant**
Téléphone **0232512241**
Adresse électronique **gebetex@gebetex.fr**
Confirmation de l'adresse électronique **gebetex@gebetex.fr**

Informations Nominatives 2/2

-
-
-
-
-
-
-
-

Pièces Justificatives



Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :

PlanSituation.pdf



Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :

PhotoZoneImplantation.pdf



Un plan du projet :

PlanProjet.pdf



Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :

PlanAbordProjet.pdf

De : DREAL Normandie/SECLAD/PEE (Pole Evaluation Environnementale) emis par COZIC Nelly - DREAL Normandie/SECLAD/PEE <pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 14 février 2023 09:09

À : GEBETEX [secrétariat] <gebetex@gebetex.fr>

Objet : Demande d'examen au cas par cas relative au projet de création d'un établissement de tri de textiles usagés sur la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon (27)

Bonjour,

Je vous informe que votre dossier n° A-3-T7JPMS1A transmis via la plateforme de télédéclaration le 3 février 2023 a été transféré ce jour à l'Unité bidépartementale Eure Orne (UBDEO).
Vous recevrez un message d'information du refus de ce dossier.

Après analyse, il s'avère que la compétence de son instruction relève du préfet du département dans le cadre de la loi Essoc.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec l'UBDEO par mail ou téléphone :
ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
02 32 23 45 84

Cordialement,

--

Nelly COZIC

Assistante de gestion et suivi des procédures
SECLAD/Pôle Evaluation Environnementale

1 rue Recteur Daure - 14006 Caen cedex 1
Tél : 02.50.01.84.01

Retrouvez nos horaires d'ouverture et modalités d'accès sur le site internet
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**